

MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

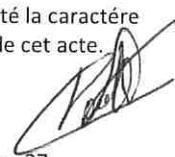
Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°8

OBJET :

DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES - COMPLEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.


En exercice : 27
membres

Présent(s) : 23

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 4

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 09/07/24

09/07/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le deux juillet deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Romain COLLIER (à Pascale CERNICCHIARO), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET)

Le ou les membres absent(s) :

Rémi LABROSSE, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Patricia BALMONT

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2121-29 ;
Considérant que l'adresse est la condition indispensable pour joindre et être joint sans encombre ni retard. Or, sans nom ni numéro, l'accès au domicile est difficile, aussi bien pour les services de secours, que pour les services d'acheminement de courriers et colis ainsi que pour la mise en place de la fibre optique ;*

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 mai 2018 portant dénomination des voies communales complétée par les délibérations du Conseil municipal du 3 juillet 2018, du 2 avril 2019 ; du 17 décembre 2019 ; du 28 janvier 2020 ; du 13 décembre 2022 ; du 28 mars 2023 et du 3 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-travaux réunie le 19/06/2024

Le Conseil municipal :

- **VALIDE ET ADOPTE** le nom ci-dessous :
 - Rue des Merisiers en lieu et place de la Rue des Tilleuls
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 2 juillet 2024

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER




Le Maire,
René PONTET